

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 803

Artikel: Réformes scolaires : enseignement de l'avenir [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Action multiforme et durable

A terme, on le sait, l'usage économique de l'énergie et la mise en place de systèmes énergétiques qui n'entament pas ou peu les ressources non renouvelables sont incontournables, aussi bien pour des raisons économiques qu'écologiques. Développer dès maintenant une politique énergétique dans cette direction, c'est éviter demain de devoir prendre des mesures brutales et coûteuses.

En Suisse, la Confédération et de trop nombreux cantons n'ont pas encore saisi l'enjeu, fascinés qu'ils sont par la solution nucléaire. Cet aveuglement n'est pas une raison suffisante pour décourager les collectivités locales de mener leur propre politique, dans les limites de leur autonomie. Bien au contraire, l'action au niveau communal est souvent mieux adaptée aux conditions spécifiques du lieu: elle permet de procéder à des expérimentations à petite échelle et d'associer activement la population.

Certes l'exemple que nous résumons ci-dessous n'est pas transposable tel quel en Suisse: la ville de Davis en Californie — environ 40 000 habitants — connaît un climat moins rude que la Suisse et le gaspillage initial d'énergie y était certainement plus important. Il est néanmoins intéressant parce qu'il montre comment la maîtrise du problème énergétique ne peut résulter que d'une planification — il ne suffit pas d'inciter les gens à fermer leurs volets la nuit et à se doucher en couple — à laquelle la population est associée.

Dès la fin des années soixante la ville prend des mesures pour limiter le trafic automobile: 45 km de pistes cyclables drainent aujourd'hui 40% du trafic en été. En 1972 un groupe de citoyens fonde

une association de recherche et de planification dans le but de préserver le caractère de la ville et la qualité de la vie; d'autre part un groupe de techniciens s'occupe de développer des techniques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. En 1973 les autorités publient le nouveau plan de développement, synthèse des travaux des deux groupes susmentionnés.

Les mesures contre le gaspillage d'énergie sont prioritaires et se traduisent en 1975 par un règlement de construction adapté aux conditions climatiques du lieu: isolation thermique d'abord; puis l'obligation d'assainir les immeubles existants lorsqu'ils sont mis en vente; puis utilisation active et passive de l'énergie solaire (rétrécissement des rues pour éviter le réchauffement de l'air en été, places de parage non goudronnées, plantation d'arbres, orientation des bâtiments...), interdiction des grands centres commerciaux à la périphérie pour diminuer les déplacements.

AUTONOMIE LOCALE

Actuellement plus de 10% des maisons utilisent l'énergie solaire et des dizaines de systèmes différents ont été testés; plus de 90% des immeubles construits depuis 1974 sont situés dans l'axe favorable nord-sud. En six ans la consommation d'électricité a baissé de 20%, celle du gaz de 50%. La ville a conclu un contrat avec la société électrique qui l'approvisionne pour abaisser la demande de pointe: chaque pour-cent de réduction permet à la ville d'encaisser une prime de 10 000 dollars, avec un plafond de 100 000 dollars. C'est ainsi qu'en 1980 et 1981 la ville s'est vue ristourner la prime maximum. Environ 70% de la population participent au recyclage des déchets dont l'initiative a été prise par des citoyens, relayés par l'administration.

Cette action multiforme et durable a certes été favorisée par la présence d'une population jeune

— beaucoup d'universitaires — mais elle n'aurait pas été possible sans la conjugaison des efforts des groupes privés et des autorités qui n'ont pas hésité à défendre des mesures tout d'abord peu populaires. Cette persévérance a porté ses fruits et a créé une dynamique. Les coûts d'investissements consentis ont contribué à renforcer l'économie locale: moins d'argent à débourser pour payer l'énergie provenant de l'extérieur, création d'emplois et de savoir-faire dans la commune.

La maîtrise des problèmes énergétiques peut donner un nouvel élan à l'autonomie locale et au fédéralisme, mieux que toutes les lamentations au sujet du rôle envahissant de l'Etat central.

RÉFORMES SCOLAIRES

Enseignement de l'avenir (suite)

Le constat et les propositions du Collège de France (DP 802) s'appliquent d'abord à la réalité scolaire de l'Hexagone. Mais la qualité du rapport intitulé «Propositions pour l'enseignement de l'avenir» nous a paru telle que, pour l'essentiel, les conclusions des experts français peuvent contribuer utilement au débat dans les cantons romands.

UNIFIER LE SAVOIR

La spécialisation du savoir s'exprime par la multiplication des disciplines juxtaposées, et notamment par une scission toujours plus marquée entre «littéraires» et «scientifiques». D'où la proposition d'élaborer et de diffuser tout au long du cycle secondaire une culture intégrant la science et l'his-

SUITE AU VERSO

Enseignement de l'avenir (suite)

toire, centrée par exemple sur l'histoire sociale des œuvres culturelles. «La réintégration de la science et de son histoire dans la culture, d'où elle est en fait exclue, aurait pour effet de favoriser à la fois une meilleure compréhension scientifique du mouvement historique et une meilleure compréhension de la science qui, pour se comprendre complètement elle-même, a besoin d'une connaissance rationnelle de son histoire, et qui livre sans doute mieux la vérité de sa démarche et de ses principes lorsqu'elle est appréhendée dans les incertitudes et les difficultés des commencements.»

L'ÉDUCATION PERMANENTE ET ALTERNÉE

Travailler à ce qu'il n'y ait pas de limites supérieures d'âge pour aller à l'école, c'est d'abord promouvoir l'égalité des chances; quand on sait que les différences sociales se traduisent rapidement en différences d'âge scolaire (avance, retard), «on voit qu'un accroissement de l'élasticité de l'âge scolaire pourrait avoir des effets sociaux importants».

Mais pour que le droit de recevoir une formation à tout âge devienne réalité, il faut d'abord considérer la formation comme un travail à part entière et ensuite briser l'identification entre formation et scolarisation. L'enseignement supérieur notamment devrait se transformer en une institution d'éducation permanente offrant des formules multiples et souples et utilisant tous les moyens (radio, TV, vidéo), de manière à faire «disparaître la coupure, d'autant plus brutale et irréversible qu'elle est plus précoce, entre les études et la vie professionnelle».

Les professeurs du Collège de France insistent sur

les possibilités offertes par les moyens modernes de diffusion de la culture. A condition que les produits présentés soient le résultat de la collaboration des spécialistes de la communication audio-visuelle et des pédagogues qualifiés, les outils techniques modernes — notamment la vidéocassette — pourraient «contribuer à réunir la liberté et la diversité des usages pédagogiques et l'unité et la qualité de la culture enseignée».

OUVRIR L'INSTITUTION SCOLAIRE

L'ouverture aux moyens techniques nouveaux doit se doubler d'une ouverture de l'institution scolaire à son environnement: «Il serait indispensable que toutes les institutions de transmission culturelle (écoles, musées, bibliothèques...) associent à leurs conseils, de manière beaucoup plus réelle et plus efficace qu'aujourd'hui, des personnalités extérieures» ... «non dans la logique d'un contrôle» ... «mais dans la logique de la participation aux responsabilités, même financières, à l'inspiration et à l'incitation.»

L'école n'étant de loin pas le seul lieu de formation, «l'action scolaire pourrait avoir son rendement intensifié si elle s'intégrait consciemment et méthodiquement dans l'univers des actions culturelles exercées par les autres moyens de diffusion». En fait l'école aurait à repenser sa fonction et ses enseignements par rapport aux sources concurrentes et complémentaires de diffusion du savoir. «L'école doit porter prioritairement son effort sur l'inculcation des dispositions générales et transposables, qui ne peuvent être acquises que par la répétition et l'exercice. Elle seule peut en effet transmettre les outils de pensée qui conditionnent tous les messages et l'intégration rationnelle de toutes les connaissances en même temps que la synthèse critique des savoirs susceptibles d'être acquis par d'autres voies, savoirs ou demi-savoirs souvent dispersés, voire éclatés, comme les conditions, plus ou moins aléatoires, de leur acquisition.»

En avant sous la rade

Le double résultat des élections de la fin de l'année avait été éloquent: entrée des écologistes et poussée de Vigilance au Grand Conseil, défaite d'Alain Borner, incarnateur d'un certain surdéveloppement, et arrivée en tête de Christian Grobet, champion de la conservation urbaine, au Conseil d'Etat. Tout le monde avait cru comprendre qu'il signifiait un ras-le-bol du bétonnage tous azimuts. On allait enfin cesser de surdimensionner les infrastructures lourdes (aéroport, réseau routier) et se préoccuper des transports publics, des besoins quotidiens de ceux qui vivent à Genève.

Eh bien non. L'un des premiers actes du nouveau Conseil d'Etat, Christian Grobet en tête, est d'aller de l'avant avec un projet de traversée routière en tunnel sous la rade, serpent de mer depuis vingt ans. Comme s'il ne s'était rien passé.

Il est vrai que les autorités sont placées devant la pression d'une initiative populaire, conçue en termes généraux, réclamant une telle traversée. Ses partisans sont d'ailleurs divisés entre trois projets caractérisés par leur taille et proportionnels à leur inintelligence: la petite traversée (celle du Conseil d'Etat, proche du pont du Mont-Blanc), la moyenne traversée reliant les Eaux-Vives aux Pâquis et la grande traversée, le projet le plus mégalo. Ce dernier projet était en son temps une alternative à l'autoroute de contournement par l'ouest du canton qui est en train de se réaliser; cela n'empêche pas ses promoteurs d'y revenir.

On a déjà dénoncé dans ces colonnes la tendance du Conseil d'Etat genevois (l'ancien seulement, croyait-on) à vouloir contenter tout le monde au prix des engagements les plus contradictoires et sans la moindre coordination des besoins. C'est ainsi qu'on prétend justifier les travaux proposés